

Sujet : [INTERNET] opposition au projet éolien

De : Rontet Philippe <philipperontet@orange.fr>

Date : 18/09/2023 13:00

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Martine Rontet

16140 Marcillac Lanville

Je suis contre ce projet éolien car le lieu choisi est inapproprié. La justification du porteur de projet selon laquelle le lieu choisi permet d'éviter la démarche ERC (cf p 10 de la présentation non technique) ne tient pas puisqu'il la met en pratique dans sa réponse à l'avis de la MRAE.

Ce projet met en péril la très grande biodiversité du site ainsi que la santé et l'avenir des populations qui y vivent.

Quel avenir pour les populations? Situé au droit de plusieurs masses d'eau dont celle des "calcaires jurassique moyen charentais captif" qui se trouve à 3,8m de profondeur et est pour le moment inexploitée. Qu'en sera-t-il à l'avenir avec le changement climatique? Les prévisions du GIEC, outre une augmentation des températures, indiquent pour la Nouvelle Aquitaine une perte de ressources en eau d'environ un tiers à l'horizon 2050 soit 1,2 milliards de m3 manquant pour l'agriculture. Est-ce dans ces conditions RESPONSABLE de construire un complexe industriel polluant avec des fondations à 3m, au-dessus de nappes d'eau douce? Je m'y oppose.

Par ailleurs, l'analyse paysagère met en évidence des indices de saturation visuelle élevés pour ce projet. Nous habitons ces lieux et serons en permanence, en situation rapprochée, nous ne verrons pas au quotidien ce complexe à 25km d'éloignement mais proche de nous. Certains d'entre nous souffriront du bruit, d'autres des vibrations basses fréquences, d'autres des effets stroboscopiques, d'autres... Ce n'est pas parce que nous sommes peu nombreux et vieillissants que nous n'avons pas le droit de vivre dans un cadre environnemental sain. Je n'ai aucune envie de respirer les microparticules qui se détachent des pales des éoliennes par usure du vent, ni de retrouver dans mon corps les terres rares employées dans ces engins, je n'ai pas envie de voir nos paysages détruits, les animaux tués, les eaux et les terres polluées. 50 000 ha de terre cultivable sont artificialisées chaque année en France, je ne veux pas y contribuer à hauteur de 2,69 ha.

Situé au carrefour de 3 zones de protection spéciales(ZPS), dont 2 à outarde canepetière, une espèce historiquement présente sur notre commune, ce projet ne respecte pas le règlement du Plan National Action pour l'outarde. En effet l'éolienne E1 est située à moins de 2 km de la ZPS Plaines de Barbezières à Gourville(d'après le dossier à 1,2 km à l'ouest) ce qui est proscrit par le PNA. De plus une outarde mâle a été identifiée dans la Zone d'Implantation Potentielle. Le PNA exclut l'éolien des zones à outarde canepetière.

Ce projet n'a donc pas lieu d'être.

21 espèces de chauves souris ont été recensées dont de nombreuses espèces patrimoniales (Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, ...) Le projet s'implante dans un secteur bocager et ne respecte ni les distances réglementaires par rapport aux boisements ni les caractéristiques des éoliennes préconisées par Eurobats et la SFPM pour protéger les chiroptères. Pour ces raisons je m'y oppose.

Un grand nombre de rapaces d'une grande diversité dont plusieurs espèces patrimoniales fréquente le site. Parmi eux le milan noir pour n'en citer qu'un. Le milan noir niche dans la ZIP, le porteur de projet prévoit un tampon d'évitement d'1km autour des nids et l'équipement de 2 éoliennes d'un système d'évitement. C'est trop peu car le Milan noir chasse couramment sur un périmètre de 5 à 10 km autour de son nid ! Comment éviterait-il les éoliennes non équipées, à quoi les reconnaîtrait-il ? Quelle est l'efficacité de ces systèmes ? Aucune réponse à cela à ma connaissance.

16 espèces d'oiseaux migrateurs inscrites à l'Annexe 1 de la Directive des Oiseaux empruntent l' Aire d'Etude Immédiate lors de leur migration. Le projet est en effet situé sur le couloir principal de migration de la Grue cendrée dont on peut voir des vols importants chaque année (jusqu'à 6700 individus d'après le dossier). Dans la Note de Présentation Non Technique p21, "éviter une implantation perpendiculaire à l'axe SO/NE" il ne l'évite pas ; "si orientation du parc perpendiculaire à l'axe principal" ce qui est le cas "limiter le plus possible l'emprise du parc sur l'axe...à 1km", l'emprise du parc est de 2,4km. l'effet barrière sur le couloir migratoire est effectif. Je m'y oppose.

Enfin, contrairement à ce que décrit le porteur de projet dans ses prévisions pour l'avenir de Marcillac Lanville, les agriculteurs ne continueront pas à déboiser car on ne scie pas la branche sur laquelle on est assis. Certains d'entre eux ont pris conscience des limites de l'agriculture agro-industrielle, et se sont inscrits dans les réseaux CIVAM où ils testent des méthodes plus respectueuses de l'environnement, basées sur l'agro-écologie et restaurent les milieux naturels favorables à la faune et à la flore. Les Acteurs du territoire replantent des haies, végétalisent le village, développent les possibilités touristiques en créant des chemins de randonnée, des parcours interactifs avec la priurale de Lanville. Notre chance pour l'avenir c'est notre patrimoine naturel et architectural qui nous permet de repeupler nos villages (35 maisons inoccupées ont été vendues l'an passé à Marcillac) et d'envisager un avenir avec l'agro et l'éco-tourisme pour nos enfants. Comme le dit le porteur de projet, d'après l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) "en l'absence de politiques volontaristes, à l'échelle locale, ..., le climat continuera d'évoluer". Les politiques volontaristes à l'échelle locales sont, comme je viens de vous le décrire, présentes. De même les marcillacais qui le pouvaient, ont changé leur chaudière fioul pour des pompes à chaleur ou des chaudières à granulés. De plus en plus de panneaux photovoltaïques apparaissent sur les toits des maisons. Les marcillacais ne sont pas réfractaires aux énergies renouvelables. Il suffit de passer le pont pour trouver une centrale hydroélectrique qui fonctionne depuis plus d'un demi siècle, quelques centaines de mètres plus loin c'est une unité de méthanisation, à Puychavet des panneaux solaires et tout autour d'eux, les cernant, une multitude de complexes éoliens. (cf carte p 462). Ce projet est un mauvais projet car il empêche tout espoir de développement, il poussera les gens à partir et condamnera ce territoire à la

désertification.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, je m'oppose fermement à ce projet de 5 aérogénérateurs sur notre commune.

Martine Rontet

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien de Marcillac Lanville

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 18/09/2023 13:53

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis totalement opposé au projet éolien de Marcillac-Lanville en raison de :

- leur hauteur gigantesque
- la présence d'habitations à proximité
- la dégradation des paysages
- l'atteinte à la faune et à la flore
- vent insuffisant pour permettre une production électrique suffisante
- un dossier de très mauvaise qualité

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'expression de mes salutations distinguées.

Marcel Puygrenier

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] opposition au projet d'implantation d'éoliennes sur ma commune

De : Philippe Brouillet <brouillet.philippe@gmail.com>

Date : 18/09/2023 15:16

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr



M BROUILLET Philippe

Brouillet.philippe@gmail.com

18 septembre 2023

80 rue taillefer

16140 Marcillac-Lanville

A , commissaire enquêteur ,projet éoliennes .

Par la présente je viens affirmer mon opposition au projet d'implantation d'éoliennes sur
Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés. La
tourant. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique. Compte tenu du coût exorbitant
conservera de multiples friches industrielles.

Bientôt 25.000 socles de béton armé sur lesquels les éoliennes sont construites, pesant
millions de tonnes de béton armé qui ne sera jamais retiré du sol.

La France subventionne des emplois dans ces pays et en détruit en France en affaiblissa
consommatrices d'électricité.

Presque tout le matériel est importé, principalement, d'Allemagne, du Danemark, et ma
effets serre)

La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au g
Même les centres de contrôle des éoliennes implantées en France sont pou
au Canada.

Au contraire, le renchérissement du coût de l'électricité par les énergies
l'industrie en France comme dans l'économie touristique.

*Les 2 sociétés françaises qui fabriquaient du matériel ou des éoliennes son
sans compter le fiasco d'Areva dans l'éolien offshore).*

*Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés partout en France
Concernant les particuliers, des moins-values de 10 à 30% sont estimées p
rayon de plusieurs kilomètres.*

*(La FED a été auditionnée le 5 février 2018 sur ce sujet par la Chambre d
Moi citoyen français n'accepterais jamais la destruction de mon environn
éoliennes inutiles et ruineuses.*

**L'espace, la nature, le silence, la lumière, l'air, la
biodiversité sont des trésors précieux qui ont de p
un monde de plus en plus industrialisé, notre dev
pour nos enfants .**

--

Cordialement

Philippe BROUILLET



Répondre

Transférer

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence** : la désertification

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

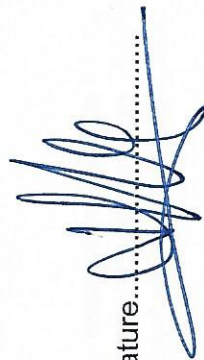
**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres** : *Axe d'équilibrage de la Basse-Aéenne de COGNAC (Vul à baisse Altitude) !!!*

Fait à Marcillac-Lanville

Date: *09/09/2023*

Signature.....

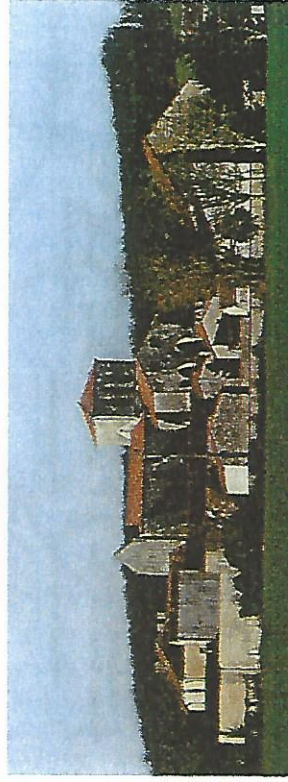


PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :

« *Monsieur x Madame y...* à *Monseigneur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes...* »

Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18 , 30 septembre et 5 ,12 ,18 octobre (voir horaires en mainie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr



Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort

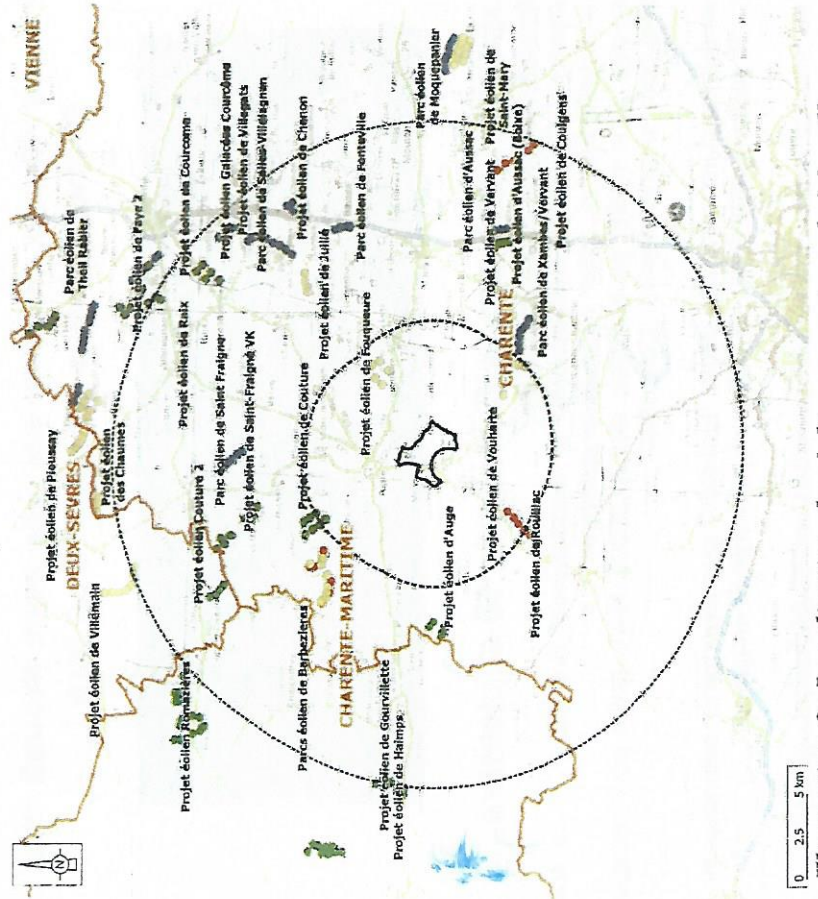


Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : Thore Audouin Thichel

Code postal : 16140 Ville : MARCELLAC-LANVILLE

Adresse mail : m.audouin@orange.fr

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet Abowind de 5 éoliennes, sur la commune de Marcillac-Lanville

De : Perrine Coupry <perrinecoupry@gmail.com>

Date : 18/09/2023 17:34

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Je suis contre le projet Abowind de 5 éoliennes, sur la commune de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes....

** La mise en péril de la biodiversité : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification

** Les effets nocifs sur la santé des riverains: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...).

** le danger sur la santé que représentent ces éoliennes est de plus en plus mis en exergue et en continuant inlassablement d'en implanter, les promoteurs et autres acteurs du secteur NE RESPECTENT PAS LE PRINCIPE DE PRECAUTION.
Ils devront un jour répondre de leurs actes.

Perrine Coupry